

Économie
Gestion
Administration
Sciences
Sociales



MASTER

Management Sectoriel

Parcours Cadre de direction des établissements du secteur social et médico-social

CODE RNCP : 35911 - Nombre de places disponibles : 22

CONDITIONS D'ACCÈS

MASTER 1

Sous réserve d'acceptation du dossier

- Licence Économie et Gestion
- Licence Administration Économique et Sociale
- Licence du secteur Sciences humaines et sociales
- Licence du secteur Sanitaire, et social
- Validation d'études

MASTER 2

- Titulaire d'un Master 1 du secteur sanitaire, médico-social et social
- Validation d'études

FORMATION CONTINUE

Le Master est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : Tél. 03 21 60 37 68
fcb-fare@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : Tél. 03 21 60 60 59
fcb-pac@univ-artois.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation se donne pour objectif de former les futurs directeurs et cadres de direction du secteur social et médico-social en assurant une montée en compétences et en qualification dans un secteur qui ne cesse d'évoluer. Elle vise à assurer une prise en charge de qualité des publics vulnérables. Un double levier permet de former les directeurs managers de demain, capables de fédérer des équipes autour de projets et d'anticiper les évolutions socio-démographiques :

- La professionnalisation reposant sur une formation en alternance, l'intervention d'un pool de professionnels en responsabilité, la conduite de projets tuteurés, la participation à des hackathons et l'utilisation de progiciels.
- L'internationalisation permettant de développer des compétences interculturelles, d'appréhender les innovations et de s'approprier les bonnes pratiques grâce des partenariats scientifiques internationaux et la possibilité de réaliser des stages à l'étranger.

LES COMPÉTENCES ACQUISES

Les compétences à acquérir relèvent de la loi de 2002 concernant les directeurs d'établissement du secteur sanitaire, médico-social et social : Elles sont actualisées en fonction des derniers référentiels des métiers cadres :

- savoir définir et conduire l'intervention dans le secteur grâce à :
 - la connaissance des politiques publiques du secteur, des dispositifs et des partenariats
 - la connaissance des problématiques des publics à accompagner
- savoir adopter une démarche éthique
- savoir définir et conduire le projet d'établissement ou d'unité
- savoir manager une équipe et gérer les ressources humaines
- savoir appliquer les principes de régulation économique du secteur
- savoir réaliser une gestion économique et financière
- savoir réaliser une gestion technique et logistique.

À ces compétences s'ajoutent des compétences transversales :

- savoir construire un raisonnement argumenté
- savoir communiquer en langue française ou étrangère
- savoir utiliser les outils technologiques de communication et de veille
- savoir construire une méthodologie de travail
- savoir mobiliser les apports de la recherche



POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Construction d'une culture commune entre le sanitaire et le social : 210 h de tronc commun entre les parcours Cadre de direction des établissements du secteur social et médico-social et Cadre de santé (M2)
- Pluridisciplinarité de l'équipe pédagogique : droit, physiologie, psychologie, sciences de l'éducation, sciences de gestion, sciences économiques, sociologie
- Adossement à des laboratoires reconnus (et notamment CNRS)
- Missions humanitaires à l'international (S2-M1)

PARTENARIATS ET LABEL

- Les étudiants bénéficient des partenariats qui lient l'université d'Artois avec le monde socioéconomique (La Vie Active, Centre Hospitalier d'Arras, Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale Croix Rouge Hauts-de-France...)
- Cette formation bénéficie du label Cluster Senior

LES DÉBOUCHÉS

- Cadre de direction d'établissement social ou médico-social
- Directeur d'établissement social ou médico-social
- Directeur de structure d'aide à domicile et de protection de la personne
- Directeur de service d'aide à domicile
- Responsable de service de tutelle
- Directeur d'EHPAD
- Directeur d'établissement / service pour enfants ou adultes en difficulté

LE RYTHME DE LA FORMATION

Possibilité d'alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Le planning du contrat en alternance est : 1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université de septembre jusqu'aux vacances de printemps puis en entreprise jusque la fin de l'année universitaire.

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage sont des contrats de travail à durée déterminée ou indéterminée qui permettent d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université. Le contrat de professionnalisation offre une rémunération allant de 65 % à 100 % du SMIC, selon l'âge et le niveau de formation du candidat. Le contrat d'apprentissage offre une rémunération allant de 43 % à 100 % du SMIC, selon l'âge du candidat et l'année d'exécution du contrat. Les contrats en alternance vous donnent donc l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience qui facilitera votre insertion professionnelle.

Contact alternance (FCU) : Tél. 03 21 60 37 68 – fcu-fare@univ-artois.fr

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

| SEMESTRE 1 | SEMESTRE 2 |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de la recherche ▪ Anglais ▪ TIC ▪ Ethique et déontologie ▪ Connaissance des politiques publiques et de leur évaluation ▪ Psychologie du travail et de la santé ▪ Droit du travail ▪ Politique de formation ▪ Relations avec les publics pris en charge et leur famille ▪ Comptabilité générale et analytique ▪ Stage et développement des compétences professionnelles ▪ Projet tuteuré ▪ Mémoire ▪ Sensibilisation aux valeurs et pratiques à l'international <p style="text-align: center;">---</p> <p>Les étudiants pourront participer à des événements du territoire : Hackathon, créathon, sprint de créativité</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de la recherche ▪ Anglais ▪ TIC ▪ Connaissance des publics : aspects sociologiques ▪ Connaissance des publics : aspects psychologiques ▪ Connaissance des publics : aspects physiologiques et besoins particuliers ▪ Management des ressources humaines ▪ Management de projet ▪ Principes de régulation économique du secteur ▪ Stage et développement des compétences professionnelles ▪ Projet tuteuré ▪ Mémoire ▪ Sensibilisation aux valeurs et pratiques à l'international ▪ Learning expedition <p style="text-align: center;">---</p> <p>Le semestre 2 peut également être validé par un stage humanitaire à l'international</p> |
| SEMESTRE 3 | SEMESTRE 4 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de la recherche ▪ Anglais ▪ TIC ▪ Sociologie des organisations et conduite du changement ▪ Du projet d'établissement au projet de service ▪ Ethique et déontologie ▪ Analyse des pratiques professionnelles et gestion des conflits ▪ Management de la qualité ▪ Logistique des déchets et gestion des bâtiments ▪ Gestion des risques ▪ Gestion financière ▪ Stage et développement des compétences professionnelles ▪ Projet tuteuré ▪ Mémoire ▪ Comparaison internationale et « best practices » | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Méthodologie de la recherche ▪ Anglais ▪ TIC ▪ Protection juridique des publics pris en charge ▪ Management stratégique ▪ Sociologie du travail et pratiques professionnelles ▪ Contrôle de gestion ▪ Manager un institut de formation ▪ Manager un EHPAD ▪ Manager un service d'aide à domicile ▪ Stage et développement des compétences professionnelles ▪ Projet tuteuré ▪ Mémoire ▪ Learning expedition |

CONTACTS

Cécile Carra, Directrice de la mention management sectoriel
 Philippe Duez, Directeur adjoint
 cecile.carra@univ-artois.fr
 philippe.duez@univ-artois.fr

Secrétariat

Tél. 03 21 60 49 94
 master-managementsectoriel@univ-artois.fr



Si vous rencontrez un problème d'accessibilité (numérique ou du cadre bâti), vous pouvez prévenir la Mission handicap afin que des dispositions soient prises en concertation avec les services concernés